

APPEL À CANDIDATURE  
ALLOCATION DOCTORALE DE RECHERCHE 2009-2011  
CLUSTER PLANTACTER

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche universitaire, la Région Rhône-Alpes propose une allocation doctorale de recherche (ADR) en géographie portant sur le sujet « **Culture et développement rural** ».

Les candidat-e-s intéressé-e-s doivent se manifester **avant le 26 juin 2006 midi** auprès du Laboratoire d'études rurales, Université Lyon 2, Unité de recherche au sein de laquelle sera préparée cette thèse.

**Contexte scientifique**

Le rôle de la culture dans le développement des territoires fait l'objet de recherche essentiellement dans les domaines des politiques publiques, notamment autour des politiques publiques de démocratisation culturelle. On peut ainsi citer les travaux de l'Observatoire des politiques publiques de Grenoble, ceux de l'Université de Reims avec les investigations de Fabrice Thuriot en particulier. Toutefois, la géographie s'y intéresse depuis quelques années. Les travaux de Bernard Kayser analysant la « renaissance rurale » mettent en parallèle l'interrogation sur ce qu'est la ruralité aujourd'hui et la question de la culture en milieu rural. C'est cette même question qui traverse les articles regroupés dans un numéro spécial de la revue *Norois* (2007) reprenant une partie des textes consacrés à la culture et au patrimoine issus du colloque « Refaire campagne » qui a eu lieu à Rennes en 2004. À travers ces travaux se trouve également posée la question des pratiques culturelles, des cultures du lieu, non pas seulement comme facteur de lien social, comme on le dit un peu rapidement, mais aussi comme support de nouvelles aménités pour ces espaces.

Ces travaux rejoignent les recherches menées en termes de géographie sociale et des territoires par Guy Di Méo et Dominique Crozat. La question de la culture interroge également les spécialistes du développement touristique.

Peu de travaux analysent conjointement culture et développement local en milieu rural. On peut toutefois citer les recherches portant sur le rôle de la valorisation du patrimoine dans le développement rural (Chevallier et *alii*, Marchenay-Bérard à propos des produits de terroir, Delfosse).

**Problématique**

Dans le cadre de cette thèse dont les terrains porteront sur la région Rhône-Alpes, il s'agira d'analyser le rôle de la culture dans le développement local en milieu rural et de savoir si la culture structure des territoires ou non.

Analyser le rôle de la culture dans le développement local suppose que l'on regarde plus précisément qui en sont aujourd'hui les acteurs. Les projets culturels en espace rural ne sont que

rarement portés directement par l'État. La plupart des actions culturelles trouvent leur origine dans des projets nés d'associations relayées par les élus des communes ou des communautés de communes. Il conviendra d'étudier le rôle des collectivités territoriales comme la région et les conseils généraux dans la mise en œuvre de politiques culturelles contribuant au développement des territoires ruraux.

Il convient alors de repérer quelle politique culturelle est mise en œuvre : une politique valorisant une culture identitaire, « pour soi », voire patrimoniale, une culture au sens de la culture véhiculée par les actions de démocratisation : excellence artistique, beaux-arts et création ou encore une culture service. On devra se poser la question de savoir comment cette figure nouvelle des usages de la culture pour soi (entre soi ?) et pour les autres (en direction des autres ?) peut recouper l'antagonisme plus ancien entre animation, éducation populaire (pour soi ?) et diffusion culturelle (pour qui ?).

Il importera de considérer en quoi la culture apparaît comme facteur d'aménité territoriale et de dynamique de développement. Dans ce cadre on devra observer quelle place conserve aujourd'hui encore l'activité agricole et les actions dites agricoles dans ces dynamiques.

Cette question se décline également du point de vue spatial : pourquoi la culture est-elle développée dans certains territoires et pas dans d'autres ? Cela tient-il à la proximité de la ville ou au contraire à l'absence de grande ville ? Cela tient-il à une forme de revendication identitaire ou à des dynamiques socio-démographiques particulières ?

### Contexte de réalisation de la thèse

La thèse proposée relève du doctorat de « Géographie » de l'Université Lumière-Lyon 2, auquel sera inscrit le/la doctorant(e). Elle sera dirigée par le Professeur Claire Delfosse.

L'unité de recherche d'accueil est le Laboratoire d'études rurales, EA 3728-Usc INRA 2024 (directeur Jean-Luc Mayaud), site Berthelot (16 avenue Berthelot, 69365 Lyon cedex 07).

L'École doctorale concernée est l'École « Sciences sociales » (ED 483 ; directeur : Lionel Obadia) de l'Université de Lyon, rattachée à l'Université Lyon 2. Dans ce cadre, le/la doctorant(e) répond aux obligations normales des études doctorales.

Le programme scientifique permanent d'appui est le Cluster de recherche régionale n° 9, « Qualité des plantes, agricultures, acteurs et territoires », en son volet « Agricultures, acteurs et territoires » (responsable : Bernard Pecqueur). Le/la doctorant(e) travaillera en liaison étroite avec les diverses activités du Cluster 9 et contribuera activement à sa production (publications, séminaires, colloques, etc.). Dans ce cadre, le/la doctorant(e) sera suivi(e) par un comité de thèse dont la composition sera précisée ultérieurement.

Au sein du Laboratoire d'études rurales (LER) et de l'Institut des sciences de l'homme (ISH) qui l'accueille, le/la doctorant(e) bénéficie des mêmes conditions de travail que l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs du site : bureau collectif et support informatique classique, accès aux ressources collectives.

Les frais d'activités scientifiques et des frais de mission engagés dans le cadre de la réalisation de la thèse seront pris en charge par le laboratoire et le programme scientifique du Cluster 9.

L'allocation régionale doctorale est, en 2009, de 1 711 € brut par mois.

L'allocation et la réalisation de la thèse sont d'une durée de trois ans, non extensibles. Le candidat s'engage à respecter ce délai ferme et à soutenir avant la fin de l'année civile 2012 le doctorat commencé en septembre 2009.

Un complément d'activités pédagogiques au sein de l'université (vacations, statut type Moniteur) est envisageable en fonction des supports de poste disponibles, mais reste soumis à l'appréciation du comité de thèse en fonction de l'avancement du travail doctoral.

**Conditions et procédures pour la candidature**

Diplôme initial requis : tout Master « recherche » en sciences humaines et sociales (de préférence en géographie, mais éventuellement en histoire, économie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, *etc.*), ou diplôme équivalent, entièrement validé à l'issue de l'année universitaire 2008-2009. Le cas échéant, le Bureau de validation des acquis de l'Université Lyon 2 se prononcera sur la recevabilité du diplôme présenté en équivalence d'un Master « recherche ». Sa décision est souveraine et ne relève pas du Laboratoire d'études rurales. Elle peut donc être suspensive de la procédure de sélection.

Le/la candidat(e) fera parvenir au Laboratoire d'études rurales, par voie électronique **et** postale un dossier composé de :

- un CV (4 pages maximum) ;
- une lettre de motivation ;
- le dossier scolaire universitaire composé des photocopies des relevés de notes semestriels des diplômes validés (Licence et Maîtrise, ou années équivalentes) ;
- le mémoire de Master (ou son équivalent) dans la forme la plus proche possible de celle de sa soutenance.

Le dossier sous sa **forme électronique est à faire parvenir au plus tôt, avant le 26 juin 2009 midi aux deux adresses suivantes :**

[LER@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:LER@ish-lyon.cnrs.fr) et [Claire.Delfosse@wanadoo.fr](mailto:Claire.Delfosse@wanadoo.fr)

Le dossier sous sa **forme papier est à faire parvenir au plus tôt, avant le 26 juin 2009 midi à :**

Laboratoire d'études rurales  
Candidature ADR Cluster 9,  
Institut des sciences de l'Homme  
14-16 avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07

Le conseil scientifique du volet Agriculture, acteurs et territoires du Cluster 9 effectuera son choix sur la base des dossiers, et, une audition des candidats retenus sur dossier pour finaliser son choix sera organisée par l'École doctorale SS 483 début juillet 2009.

Résultat de la procédure de sélection : vendredi 10 juillet 2009.

Personnes ressources à contacter pour tout complément d'information :

de nature administrative :

Kissia Ravanel  
Chargée de projet Cluster 9  
[kissia.ravanel@cegetel.net](mailto:kissia.ravanel@cegetel.net)  
[www.cluster-plantacter.fr](http://www.cluster-plantacter.fr)  
06 72 48 89 01

de nature scientifique :

Claire Delfosse  
Professeur à l'Université Lyon 2  
[Claire.Delfosse@wanadoo.fr](mailto:Claire.Delfosse@wanadoo.fr)  
06 82 85 00 94